



DEMANDE DE PARTICIPATION FOIRE DU 04 SEPTEMBRE 2022

(CAP Entraigues se réserve le droit de refuser toute demande)

ATTENTION Places limitées

INFORMATION / IDENTITÉ

Je soussigné(e),

Nom / Prénom :

Représentant Société/Association :

N° SIRET

Dont siège est à.....

Ayant la fonction de dans l'entreprise.

Adresse du représentant :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par

N° Immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Être en règle au regard des obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'Urssaf,
- Être en règle au regard des obligations fiscales relatives au paiement des taxes et contributions dues au Trésor public.
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne

PRODUITS / SERVICES

Je souhaite proposer les produits et/ou services suivants :

.....
.....
.....
.....

Je joins à ma demande des informations complémentaires (photos, brochure...) (Facultatif)

TARIFS NET DE TVA

→ Je demande que me soit réservé un stand au tarif ci-dessous :

- BARNUM** avec 1 table et 2 chaises (3x3m) : 90 €
- STAND AU SOL** (4x2,5m) : 70 €
- STAND AU SOL** (6x2,5m) : 95 €
- STAND AU SOL** (8x2,5m) : 100 €
- STAND CONCESSIONNAIRE (2 voitures)** : 120 €

→ Je suis adhérent à Cap Entraigues. Je demande que me soit réservé un stand avec la remise supplémentaire de 10 % :



- BARNUM** avec 1 table et 2 chaises (3x3m) : **81 € au lieu de 90 €**
- STAND AU SOL** (4x2,5m) : **63 € au lieu de 70 €**
- STAND AU SOL** (6x2,5m) : **85 € au lieu de 95 €**
- STAND AU SOL** (8x2,5m) : **90 € au lieu de 100 €**

METRAGE > 8 m :

- STAND AU SOL** (1x2,5m) au-delà de 8m **UNIQUEMENT** : 10€ TTC/m

Si profondeur du stand supérieure à 4m : + 25%

du prix du stand au sol, soit un total de : € TTC

Merci d'indiquer les dimensions du manège (L x P x H) :

LOGISTIQUE

- Demande l'accès au courant électrique :

Pour quelle utilisation :

.....

Puissance nécessaire :

Cocher l'option désirée :

- ACCES ELECTRIQUE 220V**
- ACCES ELECTRIQUE AUTRE VOLTAGE – Précisez :**

CONSIGNES INCENDIE

Je m'engage à respecter les dispositions générales et particulières de sécurité incendie et notamment les dispositions relatives aux obligations des exposants (*article T8 de l'arrêté du 11 janvier 2000 reproduit ci-dessous correspondant aux consignes de sécurité incendie*).

- 1 Les exposants et locataires des stands doivent respectivement appliquer les consignes de sécurité incendie.
- 2 Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par le chargé de sécurité, toutes dispositions doivent être prises pour que celui-ci puisse les examiner en détail. Dans chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite de réception. Il doit tenir à la disposition des membres de la commission tous renseignements concernant les installations et les matériaux visés à l'article T21 (*procès-verbaux de classement de réaction au feu des matériaux constitutifs à l'aménagement ou de la décoration de leur stand*), sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité.
- 3 Les exposants et locataires des stands utilisant des machines, des moteurs thermiques ou à combustion, des lasers ou tout autre produit dangereux, doivent effectuer une déclaration à l'organisateur un mois avant l'ouverture au public.
- 4 **Tout exposant ayant un risque incendie dû à l'utilisation de matériel électrique (frigo, appareil de chauffage, véhicules équipés...) doit avoir un extincteur répondant aux normes en vigueur**

J'ai bien pris note également des informations complémentaires suivantes :

- **Site ouvert et gardé**

Un service de sécurité est assuré durant toute la période de l'évènement. Néanmoins, il est expressément convenu que CAP Entraigues décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte ou endommagement du matériel ou des produits appartenant à l'exposant, pendant toute la durée de l'exposition, le montage ou le démontage.

- **Montage et démontage**

Le montage ne pourra se faire que le **04 septembre entre 6h00 et 8h00**. Il m'est demandé de me présenter place du Béal afin de connaître mon emplacement. Le démontage devra être terminé impérativement **le 04 septembre à la fin de la manifestation, après 18h**.

- **Attribution du stand**

L'envoi de cette demande complète et accompagnée du règlement constitue une demande d'attribution soumise à l'accord de CAP Entraigues laquelle ne sera engagée, dans le cas d'attribution d'un stand, qu'après envoi de la facture valant accord. CAP Entraigues statue librement sur les demandes d'attribution en fonction des disponibilités, et l'exposant dont la demande ne serait pas accueillie ne pourrait prétendre au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement de la somme versée lors de sa demande.

En outre l'exposant ayant effectué une demande, ne peut être en droit d'exiger une situation particulière, mais seulement la conformité avec sa demande en termes de superficie et d'alimentation en électricité.

- **Annulation de l'évènement**

Si l'évènement venait à être annulé par les pouvoirs publics, CAP Entraigues effectuera le remboursement (si paiement par virement ou en espèces) ou le renvoi des chèques du montant de la participation à la foire.

COVID-19

Faisant suite à la crise sanitaire, je m'engage à respecter les mesures demandées par les pouvoirs publics au moment de l'évènement, et à mettre en place toutes les précautions pour garantir ma sécurité et celle des autres.

Je déclare avoir pris connaissance des informations présentées dans ce document et m'engage d'ores et déjà en cas d'acceptation de ma demande à respecter les prescriptions générales de l'exposition ainsi que les prescriptions de sécurité.

Je m'engage à retourner l'ensemble de ce document dûment paraphé

Je joins à la présente :

- Un extrait KBis ou extrait du répertoire des métiers pour les artisans (de moins de 3 mois)
- Une attestation d'assurance en cours de validité (pour la période de l'évènement)
- Une attestation fiscale pour les exposants / commerçants étrangers
- Une attestation de conformité du métier pour les forains
- Un chèque de caution de 100 € qui sera encaissé si je ne viens pas ou que je pars avant 18h
- Un chèque pour le règlement de mon emplacement à l'ordre de CAP Entraigues d'un montant de..... €.

Règlement : Versement obligatoire de la totalité (chèque encaissé à la fin de l'évènement).

Je joins un chèque de.....€ à l'ordre de CAP Entraigues + le chèque de caution de 100€

J'ai bien noté qu'en l'absence de communication de ces éléments, ma demande d'attribution de stand ne pourra pas être traitée.

Fait à

Le / /

Signature et cachet de l'entreprise
Précédée de la mention « **lu et
approuvé** »

Dossier à retourner uniquement par courrier postal au plus tard le 30 juin 2022 à :
CAP Entraigues - 47 place du Béal - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

FOIRE DU 04 SEPTEMBRE 2022 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

FICHE DE DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT

Exposition :

Lieu :

Nom du stand :

Raison sociale de l'exposant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Nom du responsable du stand :

Type de matériel ou d'appareil présent en fonctionnement :

Risques spécifiques

Source d'énergie électrique supérieure à 100 KVA : Gaz liquéfiés :

Liquides inflammables (*autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles*)

- Nature : Quantité :
- Mode d'utilisation :

Risques nécessitant une demande d'autorisation adressée par l'exposant à l'administration compétente.

Date d'envoi de la demande :

Moteur thermique ou à combustion :

Générateur de fumée :

Gaz propane :

Autres gaz dangereux (*préciser*) :

Autre cas non prévus (*préciser*) :

IMPORTANT : Les matériels présentés en fonctionnement doivent, soit comporter des écrans ou carters fixés et bien adaptés, mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, et à tout le moins à une distance d'un mètre des circulations générales.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Fait à : le :

Signature de l'exposant ou de son représentant.